

DOCUMENT FONCTIONNEL

|  |
| --- |
| PROCESSUS D’AGREGATION DES RESULTATS D’ELECTIONS EN CÔTE D’IVOIRE |
|  |
|  |

# SOMMAIRE

[SOMMAIRE 2](#_Toc124426982)

[HISTORIQUE DES VERSIONS 3](#_Toc124426983)

[CONTEXTE GENERAL 5](#_Toc124426984)

[1. GENERALITES SUR LES ELECTIONS 6](#_Toc124426985)

[1.1. Définitions 6](#_Toc124426986)

[1.2. Types d’élections en Côte d’Ivoire 7](#_Toc124426987)

[1.3. Processus électoral 7](#_Toc124426988)

[2. PHASES DU PROCESSUS ELECTORAL 8](#_Toc124426989)

[2.1. Cartographie électorale 8](#_Toc124426990)

[2.2. Révision de la liste électorale 8](#_Toc124426991)

[2.3. Organisation du vote 9](#_Toc124426992)

[2.4. Compilation des résultats 9](#_Toc124426993)

[2.5. Consolidation des résultats 9](#_Toc124426994)

[2.6. Proclamation des résultats 9](#_Toc124426995)

[3. PROCESSUS ELECTORAUX PAR TYPE DE SCRUTIN 9](#_Toc124426996)

[3.1. Election présidentielle 9](#_Toc124426997)

[3.2. Election législative 9](#_Toc124426998)

[3.3. Election municipale 9](#_Toc124426999)

[3.4. Election régionale 9](#_Toc124427000)

[3.5. Election référendaire 9](#_Toc124427001)

[ANNEXES 10](#_Toc124427002)

# HISTORIQUE DES VERSIONS

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Version** | **Rédacteur** | **Date** | **Validé par** |
| V0.1 | Aristide BADOU | 11/01/2023 |  |

Abréviations

CEI : Commission Electorale Indépendante

CEL

CER

CESP

CEC

# CONTEXTE GENERAL

La démocratie est l’exercice de la souveraineté d’un peuple à travers des organes représentatifs. Il s’agit d’un système politique ou d’une forme de gouvernement dans lequel le peuple est souverain et choisit ses représentants pour exercer son pouvoir. La désignation desdits représentants se fait par le moyen d’une élection.

L’organisation d’une élection est régie par plusieurs normes et textes de lois. Parmi les normes la transparence occupe une place prépondérante dans le but de préserver la cohésion sociale. C’est la raison pour laquelle cette organisation est souvent l’affaire d’une institution indépendante de tout bord politique. C’est le cas de la Côte d’Ivoire dont les élections sont gérées par la Commission Electorale Indépendante (CEI).

La CEI a été créée en 2001 par la loi n°2001-634 du 09 octobre 2001 portant composition, organisation, attribution et fonctionnement de cette institution. Cette loi a subi plusieurs modifications dont la dernière en date est la loi n°2019-708 du 07 août 2019.

Dans l’exercice de ses fonctions, la CEI rencontre des problématiques diverses dont la sécurisation des scrutins. En effet, dans le but d’en garantir la transparence un minimum de sécurité doit être assuré pour éviter toute fraude. Dans cette optique, une digitalisation du processus couplée à des méthodes de sécurité informatique de pointe sont mis en place.

Toutefois, avoir un outil de vérification des résultats obtenus par le procédé actuel fournirait une aide à la décision précieuse compte tenu des tensions engendrées par l’organisation d’élections. C’est dans ce contexte que cette étude est faite afin de proposer la solution la mieux adaptée au problème.

Ce document sera axé autour de trois (3) points à savoir :

* Les généralités sur les élections ;
* Les phase du processus électorale ;
* Les processus électoraux par types de scrutins.

## GENERALITES SUR LES ELECTIONS

### Définitions

#### Election

En démocratie, l’élection désigne le processus par lequel les citoyens choisissent un ou plusieurs représentant(s) par le moyen d’un vote. Les scrutins en Côte d’Ivoire se tiennent pendant une journée et concernent uniquement une partie du peuple appelée population électoral. Il s’agit des personnes pouvant prendre part au vote selon les conditions établies par le code électoral. Le vote est libre. Il se fait dans un bureau de vote prévu à cet effet.

L’organisation d’élections en Côte d’Ivoire relève de l’autorité d’une institution dénommée Commission Electorale Indépendante.

#### Commission Electorale Indépendante

La Commission Electorale Indépendante (CEI) est l’organe chargé de l’organisation des scrutins en Côte d’Ivoire. Créée en 2001, cette institution ne dépend d’aucune autre. Ses activités partent du recensement des électeurs à la proclamation des résultats.

Elle comprend la Commission Electorale Centrale et les Commissions Electorales Locales (CEL). Il existe quatre (4) types de CEL en fonction du découpage administration. Il s’agit des : Commissions Electorales Régionales (CER), Commissions Electorales Départementales (CED), Commissions Electorales Sous-Préfectorales (CESP) et Commissions Electorales Communales (CEC)

Le schéma suivant illustre les différentes entités de la CEI.

*Fig1. Entités de la CEI*

La CEI et chargé de l’organisation des scrutins présidentiel, législatives, régional, Municipal et référendaire.

### Types d’élections en Côte d’Ivoire

La CEI est responsable de l’organisation de plusieurs élections. Il s’agit des élections du président de la République, des députés de l’Assemblée National, des conseils municipaux, des conseils régionaux et des référendums.

Chaque type d’élection a des spécificités. Cependant, pour tous les types d’élections, il existe des étapes communes et obligatoire.

### Processus électoral

Le processus électoral, quel que soit le type d’élection, débute par l’identification des lieux de vote. Ce sont des bâtiments, publics pour la plupart, qui abriteront les bureaux de vote des électeurs. La liste des lieux de vote constitue la ***cartographie électorale.***

Cette précédente étape est suivie par la ***révision de la liste électorale.*** Cette révision est faite obligatoirement avant chaque élection dans le but de mettre à jour la liste électorale en prenant en compte les nouveaux majeurs, les électeurs décédés ou ayant perdu leur droit de vote.

L’étape suivante est l’organisation du ***scrutin***. Il convient de préciser que pour toutes les élections organisées par la CEI, les électeurs votent dans un isoloir par bulletin secret qu’ils déposent ensuite dans une urne.

Il s’en suit l’étape du ***dépouillement*** consistant à compter les suffrages exprimés et le nombre de voix obtenue par chaque candidat. A la fin de cette étape un procès-verbal est fait et une copie est acheminée à la Commission Electorale Centrale, au Conseil Constitutionnel ainsi qu’à chaque représentant des partis politiques des candidats du bureau de vote.

La prochaine activité du processus consister à additionner, dans les CEL, toutes les voix obtenues par les candidats dans les bureaux de vote : il s’agit de la ***compilation***. Lors de cette phase, les CEL utilisent des feuilles de calcul sécurisées prévues à cet effet. Ces fichiers sont préparés pour chaque CEL et transmis avant le scrutin. Après avoir renseigné et validé les données du fichier, celui-ci est verrouillé et transmis à la Commission Electorale Centrale et au superviseur régional par un réseau privé virtuel (VPN).

Après la compilation vient l’étape de ***consolidation*** des données des CEL par les superviseurs régionaux. Ces derniers procèdent à la vérification et éventuellement à la correction de certains chiffres pour garantir la cohérence des données. Force est de préciser que seules les valeurs liées à la participation sont modifiables par les superviseurs. En d’autres termes, une fois renseigné par les CEL à partir des informations du procès-verbal de dépouillement, il n’est plus possible de modifier le nombre de voix obtenues par les candidats. A la fin de cette étape, chaque superviseur régional doit signer son fichier pour attester de sa validité car ce sont ces résultats qui seront proclamés.

L’ultime étape est la proclamation des résultats. La CEI, par le biais d’un porte-parole, procède à la lecture des résultat consolidés puis à la proclamation du vainqueur. Cette information reste provisoire. Elle devra être confirmée par le Conseil Constitutionnel sous réserve de la prise en compte des réclamations. Ci-après, un schéma récapitulatif des phases du processus électoral.

*Fig. 2 : Etapes du processus électoral*

## PHASES DU PROCESSUS ELECTORAL

Dans cette partie, nous décrirons avec plus de précision les activités de chaque étape du processus électoral.

### Cartographie électorale

[Définition et processus de réalisation de la cartographie électorale]

### Révision de la liste électorale

[Définition et processus de réalisation de la RLE]

### Organisation du vote

[Processus de réalisation du scrutin]

### Compilation des résultats

[Définition et processus de réalisation de la compilation des résultats en CEL]

### Consolidation des résultats

[Définition et processus de réalisation de la consolidation des résultats par les superviseurs]

### Proclamation des résultats

[Définition et processus de réalisation de la cartographie électorale]

## PROCESSUS ELECTORAUX PAR TYPE DE SCRUTIN

### Election présidentielle

[Spécificité des présidentielles]

### Election législative

[Spécificité des législatives]

### Election municipale

[Spécificité des municipales]

### Election régionale

[Spécificité des régionales]

### Election référendaire

[Spécificité des référendaires]

# ANNEXES